

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : CN

DEC2015_0037

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2015/013 RELATIF A LA COREALISATION ENTRE LA VILLE ET LA FERME DU BUISSON –SCENE NATIONALE DE MARNE-LA-VALLEE - CONCERNANT LE SPECTACLE « LOVE I OBEY »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 27, 28 et 30,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet de marché de coréalisation dans le cadre de la saison culturelle communale 2014/2015, entre la Ferme du Buisson – Scène nationale de Marne-la-Vallée (Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère Industriel et Commercial) prenant la qualité de Producteur, et la Ville de Noisiel prenant la qualité d'Organisateur, et portant sur la programmation du spectacle « Love I Obey » interprété par Rosemary Standley (Voix), Bruno Helstroffer (Guitare et Théorbe), Elisabeth Geiger (Clavecin) et Martin Bauer (Viole de Gambe), et mis en scène par Vincent Huguet,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services de l'article 30 » et de la catégorie 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Ferme du Buisson - Scène nationale de Marne-la-Vallée (Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère Industriel et Commercial) sise Allée de la Ferme à Noisiel (Marne la Vallée - 77448 – cedex 2), le marché public de Services N°2015/013, portant sur la programmation, dans le cadre d'une coréalisation, du spectacle « Love I Obey » interprété par Rosemary Standley (Voix), Bruno Helstroffer (Guitare et Théorbe), Elisabeth Geiger (Clavecin) et Martin Bauer (Viole de Gambe), et mis en scène par Vincent Huguet, et comprenant une représentation à l'Auditorium Jean Cocteau de Noisiel le samedi 7 mars 2015 à 20h30, pour un coût à la charge de la Ville de 2.789,00 Euros TTC.

Les billets seront en vente dans les points de vente de l'Organisateur et du Producteur, sans partage de recette, selon la répartition suivante : 30% pour l'Organisateur et 70% pour le Producteur.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.



Suite de la décision N°2015_ **0037**
portant sur la conclusion du marché public n°2015/013.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **27 FEV. 2015**



Pour le Maire empêché et par suppléance,
Le Premier Maire-Adjoint

Anastasio DIOGO

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	02 MARS 2015
Affiché le	02 MARS 2015
Notifié le	
Publié le	02 MARS 2015

